



MON GUIDE

DES

AIDES

SOCIALES





Par méconnaissance, peur de la stigmatisation ou encore découragement face aux démarches administratives, nombreux sont les locataires qui ne font pas valoir leurs droits et ne bénéficient pas des aides auxquelles ils ont droit.

C'est pourquoi nous avons décidé de réaliser un guide à votre attention qui recense une partie des aides liées au logement et donne toutes les informations utiles pour identifier l'ensemble de vos droits, vous aider dans vos démarches et vous orienter vers les bons partenaires.

Des équipes à votre écoute

À chaque étape de votre vie au sein de votre logement, les équipes de la RIVP vous accompagnent et vous informent sur les aides que vous pouvez solliciter en fonction de votre situation, de votre profil ou des difficultés que vous pouvez rencontrer. Et en cas de difficultés financières ou sociales, un réflexe, nous contacter !

Si nous pouvons rapidement cerner les difficultés et analyser sereinement la situation, une solution sera trouvée plus facilement. En coopérant ensemble le plus tôt possible, nous serons en mesure de mieux vous orienter vers le bon interlocuteur ou le bon dispositif.



Un guide par arrondissement !

La RIVP a édité un guide recensant toutes les informations pratiques et les organismes sociaux par arrondissement.

Pour en savoir plus et télécharger le guide de votre arrondissement : rivp.fr

SANTÉ, FAMILLE, LOGEMENT,

RETRAITE, SOLIDARITÉ, EMPLOI...

SIMULEZ VOS PRESTATIONS

mesdroitssociaux.gouv.fr

Évaluez vos droits à plus d'une trentaine de prestations sociales (nationales et locales) en quelques minutes et assurez-vous que vous bénéficiez de toutes les prestations sociales auxquelles vous avez droit !

Le site **mesdroitssociaux.gouv.fr** compare votre situation personnelle aux critères exigés pour bénéficier des principales aides. En proposant en ligne un résumé clair et synthétique des aides disponibles, le site vous informe sur vos droits et facilite vos démarches.

IMPORTANT : avant de vous connecter, ayez auprès de vous les documents indiquant les revenus dont vous disposez depuis un an et munissez-vous de votre dernier avis d'impôt sur les revenus.



**SIMULEZ
VOS
PRESTATIONS**

caf.fr/allocataires/mes-services-en-ligne/faire-une-simulation

La Caf propose également un simulateur d'aides dont un dédié au logement, n'hésitez pas à vous connecter pour estimer vos droits.

À SAVOIR

Tous les dispositifs présentés dans ce document sont soumis à des conditions d'attribution précises et les montants des aides sont susceptibles d'évoluer en fonction de vos ressources, de votre taux d'effort et pour les aides délivrées par la Ville de Paris, sous condition d'antériorité de vie dans la capitale.

Sommaire

01



LOCATAIRES, LE PARCOURS RÉSIDENTIEL

page 07

02



FAMILLES

page 13

03



SENIORS

page 17

04



PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

page 21



LOGATAIRES, LE PARCOURS RÉSIDENTIEL



EMMÉNAGEMENT DANS LE LOGEMENT

▷ FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL)

Quoi ?

Aide financière qui vise à participer pour les dépenses du dépôt de garantie, de l'assurance habitation, du 1^{er} mois de loyer

Pour qui ?

- Locataires
- Résidents de logement-foyer

Où s'adresser ?

- Paris.fr / Tél. : 3975 (numéro d'information unique de la Ville de Paris)
- Direction des solidarités de la Ville de Paris
Tél. : 01 43 47 77 77

▷ AVANCE LOCA-PASS

Quoi ?

Prêt financier sans frais pour le paiement du dépôt de garantie. Le remboursement s'effectue sur 25 mois sans intérêts ni frais supplémentaires

Pour qui ?

- Locataires âgés de moins de 30 ans
- Locataires salariés du secteur privé

Où s'adresser ?

Actionlogement.fr



▷ GARANTIE VISALE

Quoi ?

Caution gratuite qui permet le paiement du loyer et des charges locatives en cas de défaillance de paiement

Pour qui ?

- Locataires âgés de moins de 30 ans
- Locataires salariés du secteur privé

Où s'adresser ?

Visale.fr

▷ PRÊT ÉQUIPEMENT LOGEMENT

Quoi ?

Prêt pour acquérir des équipements de première nécessité pour la vie quotidienne lors de l'installation dans le logement ou pour le foyer

Pour qui ?

- Locataires

Où s'adresser ?

Caf.fr / Tél. : 3230

▷ AIDE À LA MOBILITÉ

Quoi ?

Aide financière de 1 000 € pour accompagner l'installation au sein du logement

Pour qui ?

- Locataires salariés
- Locataires demandeurs d'emploi
- Locataires alternants

Où s'adresser ?

Actionlogement.fr/aide-mobilite



RÈGLEMENT DU LOYER ET DES CHARGES

▷ ALLOCATIONS LOGEMENT

Quoi ?

Aides financières pour réduire le montant de votre loyer (ou redevance pour les personnes qui résident en foyer)

- APL (Aide personnalisée au logement)
- ALF (Allocation de logement familial)
- ALS (Allocation de logement social)

Pour qui ?

- Locataires

Où s'adresser ?

Caf.fr / Tél. : 3230

▷ PARIS LOGEMENT

Quoi ?

Aide financière permettant de mieux supporter les dépenses liées à vos charges de logement. Elle est destinée aux parisiens en situation de handicap, aux séniors, aux personnes isolées ou en couple sans enfant. Sont également concernés les couples n'ayant qu'un seul enfant.

Pour qui ?

Locataires présents à Paris depuis plus de 3 ans (le montant de l'aide est fonction de la composition familiale et des ressources du foyer)

Où s'adresser ?

- Paris.fr / Tél. : 3975 (numéro d'information unique de la Ville de Paris)
- Centre d'action sociale de la Ville de Paris
Tél. : 01 44 67 16 07

FAIRE FACE À DES DIFFICULTÉS



▷ FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL) MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

Quoi ?

Aide financière en cas d'impayés de loyers et/ou charges (y compris l'eau pour les personnes disposant d'un contrat individualisé)

Pour qui ?

- Locataires

Où s'adresser ?

- Paris.fr / Tél. : 3975 (numéro d'information unique de la Ville de Paris)

▷ PRIME D'ACTIVITÉ

Quoi ?

Une aide financière pour compléter le revenu des travailleurs modestes (percevant par exemple jusqu'à 1,5 SMIC net pour une personne seule), salariés, fonctionnaires ou indépendants.

Pour qui ?

- Les personnes de plus de 18 ans, ayant une activité professionnelle et des revenus modestes, ou les étudiants et apprentis ayant un revenu mensuel net avant impôts supérieur à 1 028,96 €.

Où s'adresser ?

- Caf.fr / Tél. : 3230

▷ FSL ÉNERGIE

Quoi ?

Aide financière qui permet de réguler les factures impayées (ou non) de gaz et d'électricité

Pour qui ?

- Locataires

Où s'adresser ?

- Paris.fr / Tél. : 3975 (numéro d'information unique de la Ville de Paris)
- Centre d'action sociale de la Ville de Paris
Tél. : 01 44 67 16 07

▷ SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL D'ACTION LOGEMENT

Quoi ?

Service d'accompagnement pour les personnes confrontées à des difficultés personnelles et/ou professionnelles qui entraînent un déséquilibre financier et/ou fragilisent le maintien dans le logement

Pour qui ?

- Locataires salariés d'une entreprise du secteur privé non agricole de 10 salariés et plus ou d'une entreprise du secteur agricole de 50 salariés et plus

Où s'adresser ?

0970 800 800 (du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 – horaires métropolitains –, appel non surtaxé)





FAMILLES

▷ PARIS ÉNERGIE FAMILLES

Quoi ?

Aide financière permettant de mieux supporter les dépenses d'électricité et/ou de gaz

Pour qui ?

- Famille ayant un ou plusieurs enfants et habitant sur Paris depuis plus de 3 ans

Où s'adresser ?

- Paris.fr / Tél. : 3975 (numéro d'information unique de la Ville de Paris)
- Centre d'action sociale de la Ville de Paris
Tél. : 01 44 67 16 07

▷ AIDE À L'ÉQUIPEMENT DU LOGEMENT

Quoi ?

Aide pour permettre d'équiper, d'aménager le logement. Elle peut être donnée sous forme de subvention et/ou d'un prêt

Pour qui ?

- Locataires percevant des prestations pour leurs enfants et ayant un quotient familial inférieur ou égal à 700 €

Où s'adresser ?

Caf.fr / Tél. : 3230



▷ ALLOCATION DE SOUTIEN FAMILIAL (ASF)

Quoi ?

Aide financière versée pour soutenir le parent qui élève seul son enfant

Pour qui ?

- Locataires

Où s'adresser ?

Caf.fr / Tél. : 3230

▷ AIDE SOCIALE À L'ENFANCE (ASE)

Quoi ?

Si vous êtes suivi par un travailleur social, cette prestation permet d'avoir accès à plusieurs dispositifs

- Aide financière
- Soutien éducatif et/ou psychologique
- Placement d'urgence ou temporaire

Pour qui ?

- Parents en difficulté

Où s'adresser ?

Paris.fr / Tél. : 3975 (numéro d'information unique de la Ville de Paris)



▷ REMBOURSEMENT DES TRANSPORTS POUR LES JEUNES PARISIENS

Quoi ?

La Ville de Paris rembourse les abonnements Imagine'R et Vélib' Métropole des jeunes parisiens

Pour qui ?

- Jeunes parisiens / parisiennes avec les abonnements suivants :
 - Imagine'R JUNIOR
 - Imagine'R SCOLAIRE
 - Imagine'R ÉTUDIANT
 - Vélib' Métropole « V-Plus Jeune »

Où s'adresser ?

Paris.fr / Tél. : 3975 (numéro d'information unique de la Ville de Paris)

▷ NOTES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....





SENIORS



▷ PASS PARIS SENIORS

Quoi ?

Gratuité intégrale du titre de transport 5 zones

Pour qui ?

- Locataires âgés de 65 ans et +

Où s'adresser ?

- Paris.fr / Tél. : 3975 (numéro d'information unique de la Ville de Paris)
- Centre d'action sociale de la Ville de Paris
Tél. : 01 44 67 16 07

▷ PARIS SOLIDARITÉ SENIORS

Quoi ?

Aide pour compléter les ressources dans la limite d'un montant maximum (personne isolée/couple)

Pour qui ?

- Locataires âgés de + 65 ans ou + 60 ans si reconnus inaptes au travail

Où s'adresser ?

Paris.fr / Tél. : 3975 (numéro d'information unique de la Ville de Paris)

▷ ALLOCATIONS ET AIDES AUX PERSONNES ÂGÉES

Quoi ?

Aides financières pour les personnes âgées :

- Allocation personnalisée d'autonomie (APA) en cas de perte d'autonomie
- Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) en cas de faibles revenus
- Allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) si la personne est invalide et n'ayant pas atteint l'âge légal de départ à la retraite



D'autres aides sociales peuvent aussi être proposées :

- Allocation simple
- Aide-ménagère
- Prise en charge des repas

Pour qui ?

- Locataires âgés de + 60 ans

Où s'adresser ?

- Paris.fr / Tél. : 3975 (numéro d'information unique de la Ville de Paris)
- Direction des solidarités de la Ville de Paris
Tél: 01 43 47 77 77

▷ AIDES À DOMICILE

Quoi ?

Aides pour favoriser le maintien à domicile des personnes retraitées en situation de perte d'autonomie : coiffure à domicile, pédicurie à domicile, port de repas, téléalarme, aide à domicile (entretien du logement, courses, préparation de repas...), proposées par Paris Domicile

Ces services sont payants en fonction de vos ressources.

Aides financières pour participer aux frais liés à la perte d'autonomie :

- Allocation familiale pour le maintien à domicile d'un parent âgé de plus de 75 ans
- Chèque Paris Autonomie*
- Prise en charge par l'aide sociale légale des frais d'intervention d'une aide à domicile*
- Aides à l'autonomie pour les personnes âgées à domicile : Allocation personnalisé d'autonomie* et aide Bien vieillir chez soi**

Pour qui ?

- Personnes résidant à Paris, retraitées et âgées de + 65 ans, ou de + 60 ans si reconnus inaptes au travail, et justifiant d'une perte d'autonomie



Où s'adresser ?

- Centre d'action sociale de la Ville de Paris :
01 44 67 16 07
- Paris.fr / Tél. : 3975*

▷ COMPLÉMENT SANTÉ PARIS

Quoi ?

Aide financière afin de régler les frais d'adhésion à une mutuelle ou à un organisme complémentaire de santé

Pour qui ?

- Locataires de + 65 ans ou de + 60 ans
si reconnus inaptes au travail

Où s'adresser ?

- Paris.fr / Tél. : 3975
- Centre d'action sociale de la Ville de Paris
Tél. : 01 44 67 16 07

▷ ADAPTATION DU LOGEMENT

Quoi ?

Prise en charge des travaux d'adaptation dans votre logement par la RIVP

Pour qui ?

- Locataires de + 60 ans
- Titulaires d'une carte d'invalidité
- Personnes entre 60 et 70 ans fournissant un certificat médical
- Bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (Apa)

Où s'adresser ?

- Rivp.fr
- SRL (Service relation locataires) : 01 56 61 11 11

*Aides proposées par le département de Paris

**Aide proposée par votre caisse de retraite





PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



▷ PASS PARIS ACCESS'

Quoi ?

Gratuité intégrale du titre de transport 5 zones

Pour qui ?

- Titulaire de l'Allocation Adulte Handicapé, d'une pension d'invalidité 2^{ème} et 3^{ème} groupe, etc.

Où s'adresser ?

- Paris.fr / Tél. : 3975 (numéro d'information unique de la Ville de Paris)
- Centre d'action sociale de la Ville de Paris
Tél. : 01 44 67 16 07

▷ PARIS SOLIDARITÉ

Quoi ?

Aide financière visant à compléter les ressources du foyer dans la limite d'un montant maximum (personne isolée/couple)

Pour qui ?

- Titulaire de l'Allocation Adulte Handicapé, d'une pension d'invalidité 2^{ème} et 3^{ème} groupe, etc.

Où s'adresser ?

- Paris.fr / Tél. : 3975 (numéro d'information unique de la Ville de Paris)
- Centre d'action sociale de la Ville de Paris
Tél. : 01 44 67 16 07



▷ ADAPTATION DU LOGEMENT

Quoi ?

Prise en charge des travaux d'adaptation dans le logement par la RIVP

Pour qui ?

- Locataires titulaires d'une carte MDPH ou d'invalidité
- Famille ayant 1 ou plusieurs enfants handicapés à charge

Où s'adresser ?

- Rivp.fr
- SRL (Service relation locataires) : 01 56 61 11 11

▷ COMPLÉMENT SANTÉ PARIS

Quoi ?

Aide financière afin de régler les frais d'adhésion à une mutuelle ou à un organisme complémentaire de santé

Pour qui ?

- Titulaire de l'Allocation Adulte Handicapé, d'une pension d'invalidité 2^{ème} et 3^{ème} groupe, etc.

Où s'adresser ?

- Paris.fr / Tél. : 3975 (numéro d'information unique de la Ville de Paris)
- Centre d'action sociale de la Ville de Paris
Tél. : 01 44 67 16 07



▷ AIDES À DOMICILE

Quoi ?

Aides pour favoriser le maintien à domicile :

- Coiffure à domicile
 - Pédicurie à domicile
 - Port de repas
 - Téléalarme
 - Aide à domicile (entretien du logement, courses, préparation de repas...) proposée par Paris Domicile
- Ces services sont payants en fonction de vos ressources.*

Aide financière pour participer aux frais liés à la perte d'autonomie :

- Allocation familiale pour le maintien à domicile d'un parent âgé

Pour qui ?

- Personnes en situation de handicap attesté par un justificatif (par exemple : bénéficiaire de l'allocation adulte handicapé, allocation compensatrice pour tierce personne, prestation compensation du handicap, pension d'invalidité...)

Où s'adresser ?

- Centre d'action sociale de la Ville de Paris :
01 44 67 16 07
- Paris.fr / Tél. : 3975 (numéro d'information unique de la Ville de Paris)

*Aides proposées par le département de Paris



▷ ALLOCATIONS HANDICAPÉES ET AIDES

Quoi ?

Aides financières pour permettre à une personne en situation de handicap de bénéficier d'un minimum de ressources :

- Allocation aux adultes handicapés (AAH) est une aide financière qui permet de compléter les revenus déjà existants
- Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est une aide financière qui permet de composer les dépenses liées à la situation de handicap de l'enfant
- Majoration pour la vie autonome (MVA) est une aide financière qui permet de faire face aux dépenses courantes d'entretien d'un logement

Pour qui ?

- Personnes en situation de handicap attesté par un justificatif (par exemple : allocation compensatrice pour tierce personne, prestation compensation du handicap, pension d'invalidité...)

Où s'adresser ?

Caf.fr / Tél. : 3230

Maison départementale des personnes handicapées de Paris (MDPH)

Site web : handicap.paris.fr

Tél. : 01 53 32 39 39

Mail : contact@mdph.paris.fr



▷ PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP (PCH)

Quoi ?

Aide financière destinée à compenser la perte d'autonomie dans la vie quotidienne et sociale

Pour qui ?

- Locataires titulaires d'une carte MDPH ou d'invalidité

Où s'adresser ?

Maison départementale des personnes handicapées de Paris (MDPH)

Site web : handicap.paris.fr

Tél. : 01 53 32 39 39

Mail : contact@mdph.paris.fr





LE SAVIEZ-VOUS ?

Le CASVP est là pour vous informer et vous aider !

Le Centre d'action sociale de la Ville de Paris est l'organisme chargé d'appliquer la politique d'aide sociale de la ville de Paris auprès des Parisiens.

- 500 personnes présentes sur le terrain pour instruire les aides sociales municipales.
- 17 Espaces parisiens des solidarités accueillent le public tous les jours sans interruption du lundi au vendredi de 8h30 à 17h, et sans rdv.
- **Plus d'infos**

Centre d'action sociale de la Ville de Paris

5, boulevard Diderot 75012 Paris

Tél. : accueil 01 44 67 16 07

Mail : Casvp-did-sdis@paris.fr



LE SAVIEZ-VOUS ?

En plus de toutes les aides indiquées dans ce document, il en existe de nombreuses dans bien d'autres domaines :
emploi, insertion, scolarité, petite enfance, transport, culture, loisirs, vacances...
alors n'hésitez pas à vous tourner vers les services sociaux de votre arrondissement qui vous orienteront vers les bons interlocuteurs !